



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS AU PUBLIC

CONCERNANT LA CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATIONS (PPRI) DE BESSE-SUR-ISSOLE

La concertation est organisée par la préfecture du Var, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Objet :

La concertation du public a pour objectif d'informer la population du contenu du PPRI et de lui permettre d'exprimer son avis.

Durée :

La concertation débute le vendredi 1^{er} avril 2022 et s'achève le vendredi 15 juillet 2022.

Modalités :

Conformément à l'arrêté préfectoral du 19 juin 2017 prescrivant l'élaboration d'un PPRI sur la commune de Besse-sur-Issole le projet de PPRI fait l'objet des modalités de concertation suivantes :

- exposition des documents en mairie de Besse-sur-Issole
- information sur le site internet des services de l'État dans le Var : www.var.gouv.fr
- réunion publique le jeudi 30 juin 18h00 en salle polyvalente communale de Besse-sur-Issole
- registre d'observation sur lequel le public pourra s'exprimer durant toute la durée de la concertation. Il sera mis à disposition en mairie aux jours et heures d'ouverture au public
- registre dématérialisé à l'adresse mail : ddtm-ppri-besse@var.gouv.fr